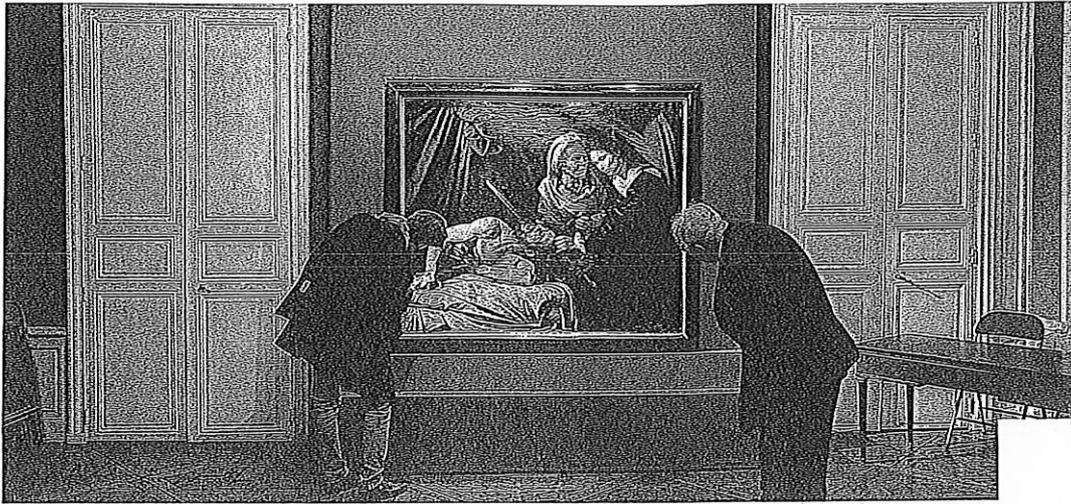


Affaire Caravage: les secrets d'une identification



(/) > [Culture \(http://premium.lefigaro.fr/culture/\)](http://premium.lefigaro.fr/culture/)

> [Arts Expositions \(http://premium.lefigaro.fr/arts-expositions/\)](http://premium.lefigaro.fr/arts-expositions/)



Par [Eric Biétry-Rivierre \(#figp-author\)](#)

Mis à jour le 25/04/2016 à 14h47 | Publié le 24/04/2016 à 16h20

L'identification du tableau découvert dans un grenier à Toulouse se poursuit. Un long processus pour savoir s'il s'agit d'un chef-d'œuvre à 120 millions d'euros.

Attribuer la paternité d'une œuvre anonyme à un artiste déterminé est un long chemin, semé d'embûches et de débats contradictoires. En témoigne **[l'effervescence actuelle autour d'un tableau «présumé» du Caravage \(http://video.lefigaro.fr/figaro/video/une-toile-inedite-du-caravage-d-une-valeur-de-120-millions-d-euros-retrouvee-dans-un-grenier/4842079819001/\)](http://video.lefigaro.fr/figaro/video/une-toile-inedite-du-caravage-d-une-valeur-de-120-millions-d-euros-retrouvee-dans-un-grenier/4842079819001/)**, période napolitaine. Rappel des faits. En avril 2014, les propriétaires d'une maison des environs de Toulouse découvrent dans une soupenette cette composition inspirée d'un épisode de l'Ancien Testament, quand Judith, belle résistante juive, tue le général assyrien envahisseur de Judée, Holopherne. Vente est confiée au commissaire-priseur, Marc Labarbe,

lequel a reconnu une œuvre italienne du XVII^e siècle, émis l'hypothèse d'un Caravage, et immédiatement demandé l'aide d'un expert parisien en tableaux anciens, Éric Turquin. Après nettoyage, radiographie et présentation à une dizaine de spécialistes, celui-ci soutient qu'il s'agit d'une œuvre 100 % autographe du maître du clair-obscur. Prix demandé à l'État s'il confirme l'argumentaire de l'expert: 120 millions d'euros. Réponse avant trente mois. Une durée de réflexion permise grâce à un classement de l'œuvre comme «Trésor national». Pendant ce temps, différentes personnes vont continuer de s'exprimer. Un peu comme au tribunal, il y a les avocats, les procureurs, les enquêteurs, un juge... à la différence qu'un verdict définitif n'est pas obligatoire. Passage en revue de ce petit monde méconnu, complexe, aux frontières du marché, des universités et des musées, aux positions parfois équivoques, qui fonde - ou pas - la reconnaissance d'une merveille artistique.

• Le découvreur

Dans le cas du *Judith et Holopherne*, il s'agit donc du commissaire-priseur (double formation en droit et histoire de l'art, bac + 7). Mais les profils peuvent varier. Le cursus du découvreur peut aller de zéro à l'infini. En revanche, une attention ancienne et constante portée aux objets, même empirique, comme c'est le cas pour de nombreux brocanteurs ou antiquaires, se remarque unanimement. Par exemple, les galeristes parisiens Bertrand Gautier et Bertrand Talabardon, qui, récemment, ont été à l'origine de la découverte d'un Rembrandt et d'un Caspar David Friedrich, se définissent avant tout comme des passionnés. Le premier n'a que le bac, le second a arrêté ses études d'histoire de l'art avant la maîtrise. Cela ne les empêche pas d'avoir acquis avec le temps une culture remarquable, fort utile et lucrative.

• L'expert

Avoir un pressentiment (le fameux «flair»), c'est bien. Mais ce n'est pas toujours suffisant. Tout comme le médecin généraliste lançant un diagnostic, le découvreur peut faire appel à un spécialiste susceptible de confirmer ou de rectifier un premier jugement. Aucun diplôme n'est obligatoire non plus pour celui-ci. Son activité repose entièrement sur la confiance qu'il inspire. «Comme pour toutes les professions libérales, une réputation de sérieux se construit en trente ans et peut être détruite en trente secondes», dit Éric Turquin, l'expert en art ancien. C'est donc en toute connaissance de

cause qu'il défend, après deux années de recherches, l'attribution du *Judith et Holopherne* au Caravage. Ce titulaire d'une maîtrise en droit privé est aussi un ancien élève de l'École du Louvre, il a été commis par quelque 250 maisons de ventes (dont celle de Marc Labarbe). Il traite environ 10.000 demandes d'expertises par an. Sa force, outre l'expérience acquise? Une bibliothèque de 15.000 ouvrages, périodiques et catalogues de ventes, plus de 500.000 photos incluant des fonds des années 1920. En outre, Turquin possède un carnet d'adresses très étoffé. Il se trouve en contact avec de nombreux historiens de l'art dans le monde, débat avec eux, tente d'emporter l'adhésion sur une piste évoquée, ou bifurque vers une autre. Enfin, son équipe inclut deux experts adjoints. L'un fut à l'origine restaurateur d'art et galeriste. L'autre a obtenu un capes de lettres classiques, validé un premier cycle d'histoire de l'art à l'École du Louvre ainsi qu'à la Sorbonne une maîtrise sur les architectes des XVIIe et XVIIIe siècles. Eux se trouvent notamment en contact avec les propriétaires de l'œuvre (qui ont exigé l'anonymat) et leurs archives. Leur mission? Retracer au maximum l'histoire de la toile. Par quel biais est-elle arrivée à Toulouse? Cela reste pour l'heure un mystère (lire à ce propos **[l'enquête de Carole Blumenfeld dans \(http://www.lequotidiendelart.com/quotidien_articles_detail.php?idarticle=9001\)](http://www.lequotidiendelart.com/quotidien_articles_detail.php?idarticle=9001)****[Le Quotidien de l'art \(http://www.lequotidiendelart.com/quotidien_articles_detail.php?idarticle=9001\)](http://www.lequotidiendelart.com/quotidien_articles_detail.php?idarticle=9001)****[du 22 avril \(http://www.lequotidiendelart.com/quotidien_articles_detail.php?idarticle=9001\)](http://www.lequotidiendelart.com/quotidien_articles_detail.php?idarticle=9001)**).

• Le juge

Turquin a étayé son dossier en réunissant un faisceau d'indices et d'avis, le principal étant celui de l'ancien patron du musée Capodimonte de Naples, Nicola Spinosa. Mais pour quel juge ? D'abord, pour la puissance publique. À savoir le sous-service des collections de la Direction des musées de France, au ministère de la Culture. Cette administration, en charge de notre patrimoine meuble, prend avis auprès de Sébastien Allard, directeur du département des peintures du Louvre (10.000 œuvres). Cet ancien élève de l'École normale supérieure et de l'Institut d'études politiques de Paris, conservateur en chef, reçu major en 1995 à l'École nationale du patrimoine, occupe le rôle du procureur dans cette affaire. Appelé dans un premier temps à se prononcer sur l'importance du tableau, agissant au nom de tous les musées des beaux-arts français, c'est lui qui l'a soumis à la commission des Trésors

nationaux. Cette instance, composée notamment d'un des anciens patrons du Louvre, l'académicien Pierre Rosenberg, a décidé la ministre au classement. Cela a entraîné une interdiction d'exportation pendant trente mois, y compris dans l'espace Schengen, et l'accès à la défiscalisation des éventuels mécènes, à hauteur de 90 %. Reste que ni Allard ni Rosenberg ne se sont encore prononcés publiquement sur la question précise de l'attribution.

• Les scientifiques

Pendant trois semaines, la toile a fait l'objet d'analyses poussées au **Centre de recherche et de restauration des musées de France (<http://c2rmf.fr/>)**, sorte de coffre-fort installé sous le Louvre et doté d'équipements parmi les meilleurs du monde. L'interprétation des données est en cours, pilotée par Allard et Stéphane Loire, en charge de la collection des peintures italiennes des XVIIe et XVIIIe siècles. Mais, dès avant, Turquin avait apporté le *Judith et Holopherne* à l'École vétérinaire de Maisons-Alfort. Son équipement, en général utile aux chevaux de course, s'avère également capable de radiographier des objets de grand format. Les images ont révélé des repentirs, c'est-à-dire des hésitations dans les couches de peinture sous-jacentes, ce qui est en général bon signe lorsqu'on suspecte un original.

• Les «yeux»

Nicola Spinosa a donc, lui, déjà publiquement reconnu l'écriture du Caravage dans le tableau. À l'AFP, il a ajouté que l'autorité actuelle, Keith Christiansen, partageait son avis. Cette sommité, chef du département des peintures européennes au Metropolitan Museum de New York, ne remplace toutefois pas Roberto Longhi. C'est à cet «œil» exceptionnel, décédé en 1970, auquel le musée parisien Jacquemart-André a rendu hommage par une exposition l'an passé, que l'on doit de considérables précisions concernant le corpus du génie lombard. Il a notamment découvert sa première manière, avant ses célèbres clairs-obscurs. Longhi a également éclairé les mille et un méandres des deux générations d'artistes caravagesques en Europe. Surnommée «la Signorina» par ses élèves, Mina Gregori lui a succédé. Elle dirige la fondation et la revue de Longhi. Elle a vu le tableau et n'a pas reconnu la main de Caravage. Idem pour un autre Italien, grand connaisseur de caravagesques, Gianni Papi. «C'était avant que la toile soit nettoyée», plaide Turquin. Les partisans de ce dernier rappellent que, par le passé, ces deux spécialistes transalpins ont

soutenu des attributions très critiquées, ou qui se sont révélées fausses.

• Les littérateurs

Sans ayant droit ou légataire, comme ce peut être le cas pour des artistes récents, chacun est libre de soutenir ce qu'il veut à propos du Caravage. On dispose actuellement pour cet artiste non pas d'un mais de plus d'une dizaine d'ouvrages qui réunissent l'ensemble de son œuvre. L'un des plus récents de ces catalogues raisonnés (un genre né en 1860) est publié chez Taschen. Il est dû à Sebastian Schütze, titulaire de la chaire d'histoire de l'art moderne à l'université de Vienne. Fin mars, ce spécialiste autrichien devait venir voir le tableau. Hélas, il est tombé malade. On l'attend, tout comme son homologue américain John Thomas Spike...

• Le public

Lui aussi discute - et même vote désormais! - grâce aux réseaux sociaux, qui ne sont pas sans influences. **S (<https://www.royalacademy.org.uk/article/giorgione-titian-portrait-debate>)ur le site de la Royal Academy de Londres, on peut donner son avis au sujet d'un portrait de jeune noble vénitien (<https://www.royalacademy.org.uk/article/giorgione-titian-portrait-debate>), surnommé le Giustiniani Portrait, conservé à la Gemäldegalerie de Berlin. Giorgione ou Titien? La question fait le «buzz». Sur le site du figaro.fr, à cette autre interrogation: «La France doit-elle acquérir le *Judith et Holopherne?*», la réponse est oui aux deux tiers. Il est vrai que la composition est magnifique. Reste que son auteur peut demeurer à jamais problématique. Et la toile n'être retenue finalement que comme «de l'atelier de» ou «du cercle de» Caravage. Certains songent à Louis Finson, un de ses premiers émules. Le prix en serait forcément revu à la baisse.**

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 25/04/2016. **Accédez à sa version PDF en cliquant ici (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2016-04-25>)**



(<http://plus.lefigaro.fr/page/bietry-rivierre>)

Eric Biétry-Rivierre (<http://plus.lefigaro.fr/page/bietry-rivierre>)

Suivre (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/14810>)

Grand Reporter Arts
